## CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille quotidienne—DIX PIASTRES PAR AN, payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, non moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalles seront, cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevraient pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni d'en recevoir un abonnement.

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Baton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine Grimshé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos. 11 et 15.

2 sept

### Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capt. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cursac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents. 28 et 29, Nouvelle Levée.

25 fév

Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires — Le beau bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire.

17 aout

Voyage de P[illegible]

Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, et touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures, et quittera Madisonville à 3 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, adresser à TOURNE & BECKWITH

5 aout

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les jeudis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, 28 et 29.

5 aout

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

30 ☞ MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibério et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 43 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur Columbia et Commerce, attendu que le Veteran, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux.

sept

Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira du rail-road, tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du soir.

31 aout TOURNE & BECKWITH, Agents

## Pour le nord et les côtes.

POUR PHILADELPHIE.—Le navire John Sargeant, ayant été retenu, peut prendre, pour compléter son chargement, 100 balles de coton sur proposition immédiate, et peut accomoder des passagers.—S'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à JAS. REED & Co. 35, rue Royale.

13 oct

POUR BOSTON—Le navire Newport peut prendre 200 balles de coton ou autre fret. pour la balance du dit fret, s'adresser à R. GRONING & Co.

10 oct

POUR PHILADELPHIE—Le navire packet régulier EDWARD BONAFFEE, capitaine J. Gallagher, partira sous peu. Pour fret ou passage. ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au premier wharf au-dessus de la rue Poydras, ou à JAS. REED & Co, 35, rue Royale.

10 oct

POUR BALTIMORE. LE beau brick fin voilier PILGRIM, partira positivement le 8 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à HARROD & QUARLES, no. 24, rue de la Douane.

4 oct

POUR CHARLESTON—Lo goëlette William partira le 12 courant, pour fret de 250 barils, s'adresser à EASTMAN & FRERES, Vieille Levée, no 30

7 oct

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier CRESCENT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Nesbitt, partira samedi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue de l'Esplanade, ou à HARRISON, BROWN & Co, No. 47, rue Bienville

6 oct

POUR PHILADELPHIE. ☞ La ligne de Havre. ☜ 1er. Batiment.

Le paquebot brick SWAN, capitaine Benja. Sue présentement en décharge, partira dans peu de jours. Pour la balance de fret, ou passage, ayant des emménagemens supérieurs, s'adresser à bord ou à HOSKIN & WI[LCOCKS] no. 3[illegible]

28 sept

POUR BOSTON. Le navire NEWPORT, a besoin d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour le fret s'adresser à R. GRONING & Co.

26 sept

POUR BOSTON—Le bon brick NORTHENER, capitaine Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sans délai: on demande du fret pesant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le magasin rouge, ou à HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no 24.

17 sept

## Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière DADY HOPE, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou KOHN, DARON & Co

3 sept

POUR MATAMORDA. La goëlette régulière et paquebot URCHIN, fine voilière, capitaine Thomas Bridge, partira sans délai, ayant une bonne partie de sa cargaison engagée; pour le reste du fret ou passage ayant de bons emménagemens; s'adresser à bord, ou à vis la rue St. Louis ou à HARROD & QUARLES, No. 24, rue de la Douane.

26 sept

POUR CAMPECHE—La belle goëlette Gustave, capt. Hoffman, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co. [illegible] Bienville.

19 sept

VINS de SHERRIES et OPORTO.

62 Quarts de barriques Vins de Sherries vieux, pâle et pale, et 12 d'Oporto, très supérieur, maintenant en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS, 38, rue du Camp

8 oct

CAFE—300 sacs Café du Rio de la dernière récolte, à vendre par R. GRONING & Co.

8 oct

---

POUR VELASCO & BRAZORIA—La belle goëlette doublée et chevillée en cuivre, COL. FANNIN, capitaine Thompson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à JOHN CROSBY, rue du Camp, No. 38.

5 oct

A FRETER—Le brick danois CHARLOTTE, du port de 200 tonneaux, capitaine Wippel, prendra une cargaison pour un port du sud de l'Europe.—S'adresser à M. DE LIZARDI & Co.

oct

A FRETER—Le A.I. (navire de première classe) CHOCTAW, capitaine Foster, du port de 450 tonneaux, est en bon état pour recevoir une cargaison, et il prendra son chargement de la Levée, ou ailleurs si on le désire. S'adresser à HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no 24

1 oct

On a besoin d'un navire du port de 100 à 150 tonneaux, tirant peu d'eau, pour aller à Tabasco et de là à New-York. S'adresser à GUESTIER & ALBERT.

11 oct

POUR MATAMOROS—La fine goëlette HALCYON, capitaine Dickenson, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à M. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

1 oct

## Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—(Premier bâtiment)—Le A. I. fin voilier, paquebot Trenton, capitaine Pratt, peut prendre 250 balles pour compléter son chargement.—Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOT, Rue Bienville, No. 14

10 oct

POUR LIVERPOOL—Le A I fin voilier paquebot CHATHAM, capitaine J. Gordon, sera expédié pour le port ci-dessus, mardi, le 18 du courant. Pour fret de 350 balles ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville, No. 14

11 oct

POUR LE HAVRE—Le navire bien connu, MOZART, capitaine Welch, partira pour le port ci-dessus. Pour fret s'adresser à L. MILLAUDON, 78, rue du Canal

5 oct—5

## Pour les Antilles.

Pour St. Yago de Cuba—La goëlette espagnole TRES HERMANAS, capitaine Juan José Curbera, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et partira sans délai. Pour fret de la balance ou passage s'adresser à GOULE & LAMBERT, 11, de la Levée, no 11, audessous du railroad.

24 sept

POUR LA HAVANE—La belle goëlette, fine marcheuse EMIGRANT, capit. Hardy, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, no. 30.

3 sept

## Avis de Banques et de Comp.

AVIS.

Commission du Chemin à Coulisses de Washington.

LA Compagnie recevra des soumissions pour la confection du Rail Road projetté qui doit aller de la rue des Champs Elysées à la Terre aux Boeufs, à la charge par les contractants de fournir tout le nécessaire, (à l'exception seulement des rails qui devront être fournis par la compagnie) et à la charge encore par les dits contractans de confectionner le tout.

Le devis des matériaux à fournir est déposé au bureau de la Compagnie, encoignure Orléans et Royale.

6 oct J. A. DUREL, Secrétaire.

AVIS.

Commission du chemin à coulisses de Washington.

LES commissaires invitent les propriétaires de terrains avoisinant la rue des Bons Enfans, à partir de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Ferdinand à faire connaître par soumissions cachetées la dimension, le prix et les conditions auxquels ils vendront lesdits terrains.

30 sept J. A. DUREL, secrétaire

AVIS—Les livres de souscription du Rail Road de Washington, sont ouverts tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 3 heures P. M. au Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans.

1 oct J. A. DUREL, Sect.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimensions suivantes:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 3 x 12 | sur 30 pieds de long, | } soit en bois gras ou en cyprès. | | |
| 8 x 8 | sur 8 | do | do | |
| 6 x 6 | sur 18 | do | do | |

Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans.

24 sept J. COMMUNY, président.

*Banque de l'Association Consolidée des Habitants de la Louisiane*

Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.

CETTE Banque tire sur Londres à 9 1/4 pour cent de prime; sur Paris à 5 f. 22 1/2; sur New York à 30 jours de vue.

21 sept A. BAUDOUIN, caissier.

*Comp. de Bourse et Banque de la Nelle. Orléans, 20 septembre 1836.*

AVIS—Un paiement de cinq piastres par action sur le fond capital de cette institution, sera payable à la salle de la Direction de la compagnie, le jeudi, 20 octobre prochain.

Par ordre de la direction.

21 sept ☞ R. BIENAN, caissier

AVIS—La continuité du mauvais temps a tellement abimé le chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et de Carrollton, que la Compagnie croit de son devoir de prévenir le public que jusqu'à ce qu'on ait achevé les réparations, les chars des passagers seront les seuls qui feront le service. Ils quitteront

| Carrollton à | | et la Nouvelle-Orléans à | |
|---|---|---|---|
| 5 heures du matin | | 6 1-2 heures du matin. | |
| 7 1-2 | " " | 9 | " " |
| 1 1-2 | " après midi, | 3 | " après midi. |
| 5 | " " | 6 | " " |

Les chars des rues Jackson et La Course partiront de la Nouvelle Orléans à 6 heures du matin et continueront toutes les heures.

Lorsque le locomotive sera prêt, le public en sera prévenu. P. CAZENAVE,

26 sept Secrétaire pro temp

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle.-Orléans, 8 septembre 1836.

LE 5 Octobre prochain étant le terme accordé pour garantir les deux millions et demi d'actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens pour lesquelles des livres de souscriptions ont été ouverts à la Nouvelle Orléans, les souscripteurs dont les titres sont approuvés, sont prévenus que ceux qui à cette époque n'auront pas consenti leurs hypothèques en faveur de la Banque, seront considérés comme ayant fait abandon de leurs droits aux dites actions et que leurs noms seront en conséquence rayés de la liste des souscripteurs parmi lesquels la répartition finale devra être faite.

Par ordre de la Direction.

9 sept J. B. PERRAULT, Caissier

Compagnie de Navigation d'Orléans. Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

AUNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.

Par ordre de la Direction.

7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane. *Nouvelle-Orléans, 3 septembre 1836.*

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.

5 sep RICHARD RELF, Caissier.

BANQUE DE CITE, Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

AUNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux après lundi, le 11 courant.

2 sept CHS. F. RONDEAU, caissier pro. temp.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront, jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2. 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.

5 sept R. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky, 4 juillet 1836.

A une assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui il a été résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.

Signé, J. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés en [illegible] à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.

[illegible] RICHARD DUPLESSIS, caissier

Banque de Carrollton.

AVIS est par la présent donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un versement de cinq piastres par action [illegible] que le paiement en est exigé le 15 du [illegible]

8 oct JOHN NICHOLSON, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour des communications régulières entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Samuel Barrett, [illegible] Clainett, [illegible] W. Oakey, [illegible] Carroll, John Kilshaw, jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—☞

ON DEMANDE cent manœuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de [illegible] milles de cette ville et sur les bords du Lac. Ceux arrivant du Nord trouveront de l'emploi très avantageux, comme le lieux est très salubre, et ils seront payés et entretenus long temps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à [illegible] PETER MURPHY.

8 oct—3

ASSOCIATION.—Les soussignés ont pris en société Mr. George W. [illegible], et continuent leurs affaires sous la raison de

1 sept—30 WILCOX, ANDERSON & Co

BLANC DE BALEINE—108 caisses en débarquement et à vendre par LINCOLN & GREEN.

14 oct

---

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE, Rue du Camp, No. 3.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables.

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co. Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

| | |
|---|---|
| New-York, | Augusta, Ga. |
| Philadelphie, | Savannah do. |
| Fayetteville, N. C. | Macon, do. |
| Charleston, S. C. | Mobile. |

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

## PROCLAMATION

PAR EDWARD D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche Intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes comme électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat, et pour ordonner à tous juges de paroisse, sherifs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les susdites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leur comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le temps voulus par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le treizième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.

Par le Gouverneur, (signé) E. D. WHITE.

Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

SON—1700 boisseaux en débarquement du bateau à vapeur George Collier, à vendre par R. GRONING & Co.

11 oct

A VENDRE—Un excellent Cheval de cabriolet, s'adresser à la Banque de la Louisiane.

11 oct—3

MAIS—5000 boisseaux d'excellent Maïs, à vendre à bon marché pour clôre une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, 38, Camp st.

11 oct

VIN de Champagne, de 1ère. qualité, à vendre par J. LEBLANC & Co, rue Royale, No. 103.

11 oct

LISTONS, Robeilloes, galons noirs, rubans satiné, à vendre par en caisse par J. LE BLANC & Co, rue Royale, No. 103.

11 oct

100 DOUZAINES Chausseurs en laine, reçues par ship Chatham, et à vendre par FROST & Co. rue de la Douane, no 8

13 oct

FROMAGE.—25 caisses fromage frais débarquant et à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. rue St. Louis, No. 11 et 15

13 oct

HUILE.—50 bques. de 60 et 120 gallons chaque, d'huile d'hiver, à vendre par COIT & Co. rue de la Douane, no 20

12 oct

SALPETRE.—5 barrillet raffiné et 30 sacs gros salpêtre, à vendre par HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no 24

13 oct

HUILE DE BALEINE.—3 bques huile de Spermacetti, clarifiée; 11 do do do à vendre par HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no 24.

13 oct

DEMANDE—5 ou 6 nègres. seront constamment employés et à de bons gages.—S'adresser à W. E. & R. MURPHY, No 132, Vieux Bassin

13 oct

CHARBON—Un petit lot de Charbon de bois de 1ère. qualité; reçu ce jour, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY, No. 132, Vieux Bassin.

11 oct

TOILE—8 caisses de Toile du new-market, 3/4, 4 à vendre par J. A. PECK, 29, rue Bienville.

8 oct

A LOUER—Les Magasins à l'épreuve du feu, situés dans la rue Tchoupitoulas, près de la rue Julie, mesurant 64 pieds de face et 138 pieds de profondeur, occupés maintenant par M. R. Y. Downey.—S'adresser à COIT & Co. rue de la Douane, no 20

13 oct

A LOUER deux maisons à deux étages, situées rue Madison.—S'adresser au bureau de M. Grailhe, ou au magasin de Mrs. Delussus et Montreuil ou chez Fernandez, vis à vis la halle aux boucheries, entre les rues Ste. Anne et Madison.

3 oct—3ps

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écuries y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON.

21 sept ☞

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 18, rue de la Douane. 13 juin ☞

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à R. BRUGIER.

28 sept

A Louer, une maison rue St Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à R. BRUGIER.

28 sept

AVIS.—Messers. John R. Pulley, R. Evans, et Albert Kutzman, acquéreurs des lots de terre dans la ville de Carrollton, vendus par moi, à l'encan, le 5 mars dernier, à l'Arcade, encoignure des rues Magazine et Gravier, sont priés de passer au bureau de M. Joseph B. Marks, notaire public, et remplir les conditions de la vente; autrement les dits lots seront vendus à leur folle enchère, dix jours après la date du présent avis. JOHN M. BACH, encanteur

6 oct—10

EN DEBARQUEMENT—de la barque Fany, de New-York:

CORDAGE de Manille, goudroné, assorti, de 6 à 15 fils, chanvre pour empaquetage, esprit de thérébentine. LABADIE & JACQUELIN, rue de la Levée, No 49

13 oct

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.

L F HERMANN, CHS F BRIGGS, CHS. A LACOSTE.

4 juil. ☞

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition assurée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.

REEVES & WHITAKER, No. 208, Market st. Philadelphie.

27 mai ☞

POLHEMUS & BUCKLEY, Peintres d'Enseignes et de Maisons, *Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.*

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés, ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N. B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.

2 sept—6 m.

300 balles TABAC de Cuba, première qualité, 25 boucauts SUCRE Muscovado, 25 barils dito, 1375 gallons MELASSE première qualité, 164 sacs, 1 tierce CAFE', 38 milliers SIGARES de choix, 338 gallons RUM, à vendre en débarquement de la goëlette Tres Amigos, de St. Yago, par GOULE & LAMBERT, près du rail-road, No. 11

8 oct

AVIS—Les soussignés ayant formé une société pour la transaction des affaires comme courtiers, ils ont établi leur bureau au No. 14, rue Bienville. J. B. BAILEY, GEO. H. ABBOT,

10 oct

---

## VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE ELLIOT.—Vente par le Régistre des Testaments.—Mardi, le huitième jour de Novembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du quinzième jour d'octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu George Elliot, la propriété foncière ci-après décrite:

Seize certains Lots de Terre, situés au faubourg Marigny de cette ville, désignés sous les numéros "Sept," "Huit," et "Onze" dans l'islet No. Cinquante-neuf," sur un plan particulier du dit ilet, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le onzième jour d'avril, 1836, et annexé pour recours à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent trente quatre; le dit islet No. "Cinquante neuf est borné par la Promenade des Bons Enfans, et les rues Marigny, Morales et Mandeville: lot No. "Sept" mesurant vingt pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. lot No. "Huit" est contigu à celui qui vient d'être décrit, et mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. Et lot No. "Onze" mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent-vingt pieds, sept pouces et deux huitièmes: le tout mesure américaine (étant la même propriété que ledit défunt acquit de N. N. Destréhan, par acte passé pardevant le dit Théodore Seghers, notaire, le trente et unième jour de décembre dix huit cent trente quatre.)

Conditions de la vente: un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B.—L'acte de vente doit être passé par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 oct.

SUCCESSION de Bonifay, f. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, le douzième jour de Novembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du premier octobre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de fene Charlotte Bonifay, f. c. l, la propriété foncière ci-après décrite:

Un Lot de Terre, mesurant vingt pieds de face au Bayou St. Jean, borné d'un côté par la propriété à présent ou ci-devant appartenant à David Olivier, à laquelle il mesure trois cent et vingt quatre pieds de profondeur, de l'autre côté par des propriétés ci-devant appartenant au défunt et à présent appartenant à Mary O'Rourke et Louis Messant, ou leur ayant cause, sur laquelle ligne il mesure environ deux cent et trente pieds, plus ou moins, et borné dans le fonds par le lot No. quatre vingt quatre, sur laquelle il a une largeur de quatre vingt dix huit pieds, ensemble avec toutes les bâtisses, &c.

Conditions de la vente: A un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

10 oct

SUCCESSION de Sophie Nezat, décédée Epouse de Bagneris—Vente par le Rég. des Testaments.—Vendredi, le onzième jour de Novembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Sophie Nezat, décédée épouse de Zénon Gilbert Bagneris, la propriété foncière ci-après décrite.

-Une Terre située dans la paroisse de St. Landry, et sise dans la ville des Opélousas, bornée à l'Ouest par des terres à présent appartenant à la succession de feu Valentin King, au Sud par Antoine Paillet, à l'Est par William B. Knox, et au Nord par une partie de la ville des Opélousas, contenant trente six arpens de superficie.

Conditions de la vente: Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, jusqu'au parfait paiement; les dits billets doivent porter intérêt au taux de dix pour cent par an jusqu'au paiement, s'ils ne sont pas payés ponctuellement et fidèlement à leur échéance.

W F C DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 octobre.

SUCCESSION de Houseworth—Vente par le Régister des Testaments.—Mercredi, le dix-neuvième jour d'octobre, 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Michael Houseworth, sur la rive du fleuve vis à vis la ville de la Nouvelle Orléans, près le chantier de Gregory Byrne,

Le mobilier dépendant de sa succession, consistant en le privilège d'un bail pour un morceau de terre sur lequel le défunt a bâti une maison en bois à ses propres frais, le dit bail est de M. Furcy Verret et échera le premier de mai 1839. La rente foncière pour compte du dit bail est payée jusqu'au 1er. novembre 1836. Une maison en bois et un four en briques, sur le morceau de terre ci-dessus mentionné, laquelle maison le fermier avait le privilège d'ôter à la fin du bail, &c.

Conditions de la vente: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments

8 oct

SUCCESSION de Pierce, h. c. l.—Vente par le régister des testamens—Samedi le vingt deuxième jour d'octobre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 16 septembre mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique, à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu George Pierce, h. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir

Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, ayant cinquante pieds, mesure américaine, de face à la rue Bourgogne, sur quatre vingt quinze pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Severin Latorre, et de l'autre côté par la propriété des héritiers Populus; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: L'acquéreur assumera le paiement de trois mille cinq cents piastres, payables comme suit: savoir $1750 le 9 novembre 1836, et $1750 le 9 novembre 1837; et la balance payable à un crédit de un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à final paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

8 oct

MOREAU.

VENTE par le Régistre des Testaments.—Samedi, le cinquième jour du mois de Novembre 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte des enfans mineurs de Louis Moreau et aussi pour compte de Joséphine Chatard, épouse mineure de Antoine Busquet, les esclaves, savoir:

MEHALA, négresse âgée d'environ trente ans et RICHARD, son fils, âgé d'environ treize ans.

Conditions: un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Il est bien entendu que le titre seulement des dits esclaves est garanti. 8 oct

SUCCESSION de BRUCE—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, le quatorzième jour d'octobre 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Drummond Bruce, à l'encoignure des rues Levée et Louisa, dans la troisième Municipalité, les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant en trois Alambics avec leur appareil, et des armes à feu, &c.

Conditions: comptant.

W F C DUPLESSIS, Rég. des Tests.

8 oct

VENTE par le Régister des Testaments.—Jeudi, le troisième jour de Novembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du premier d'Octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, pour compte des mineurs Grillier, pour opérer un partage, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Deux lots de terre situés dans la rue des Poëtes entre les rues de Craps et Amour, faubourg Marigny, mesurant chacun vingt-cinq pieds de face à la rue des Poëtes sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Deux lots de terre dans la rue de la Musique, entre les rues des Bons Enfans et d'Amour, faubourg Marigny, mesurant chacun trente pieds de face à la rue de la Musique sur une profondeur de soixante pieds, le tout ayant mesure française, comme il apparaîtra du plan des dits lots de terre, lequel sera exhibé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement: les dits billets devront être divisés en coupons à la convenance des vendeurs.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

N. B. Les actes de vente doivent être passés pardevant Mr. L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 oct

COUR DES PREUVES.—Attendu que Warner W. Stewart et Fisher Rawson ont présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Charles W. L'Hommedieu, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

8 oct

SUCCESSION de feue Dubois, f. c. l.—Paroisse d'Orléans.—Cour des Preuves.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Auguste Théodore, h. c. l. exécuteur testamentaire de feue Marianne Dubois, f. c. l., ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tes

8 oct

A VENDRE—560 barils de Chaux de pierres, venant d'arriver, cette chaux est de première qualité, et peut être livrée de suite. Pour conditions, s'adresser à J. C. BELANGER, encoignure [illegible] et Levée.

[illegible] sept—☞

---

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph Mathieu Cucullu a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Simon Cucullu, décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

8 oct W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Vienne.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. hn Freret, exécuteur testamentaire de la succession de feu Jacques Vianne, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour,

8 oct. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

PAROISSE D'ORLEANS.—Succession de Hope—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par James Hope, curateur de la succession de feu David Hope, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

7 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves Succession de Rice.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Francis Shubor, exécuteur testamentaire de la succession de feu John Rice, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire, déchargé de ses fonctions, et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testaments.

13 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que attendu que John B. Leprêtre, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi Wm F.C.Duplessis, register des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse pour publier et annoncer conformément à un Acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente en date du trois mai mil huit cent trente six, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feue Louise Péraud, femme couleur libre, la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à la succession de feue Louise Péraud, femme de couleur libre, fut, le neuf juin mil huit cent trente six, offerte en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Louise Péraud, par Joseph LeCarpentier, un des encanteurs de la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et que le susdit John B Leprêtre, s'en rendit adjudicataire pour le prix de huit mille cent piastres.

Description de la propriété d'après le Transfert Judiciaire.

Un certain Lot de Terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé en cette ville, rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant [mesure française] trente pieds de face à la rue Toulouse, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de feu M. Andry, de l'autre par la propriété de J. Bayon, et dans le fond par la propriété du dit M. Andry.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et les bâtisses ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait point approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce douzième jour du mois d'octobre A. D. 1836.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des test.

14 oct

LIGNE—Entre la Mobile et la Nlle. Orléans.

EN CONSEQUENCE de la hausse générale des gages et vivres, les propriétaires de la sus-dite ligne se trouvent obligés d'augmenter le prix du fret, à partir de ce jour, et aux taux suivants:

Barils contenant des articles secs 62 1/2; barils contenant des liquides, 75 c; barils chaux $1; bqts. sucre, $3; tierçons jambons $2-50; bque. vin $1 50; pipes, $3; bll. melasse, 75c.; marchandises par pied cube, 12 1/2c.; ferraille $7.50 par tonneaux; foin par balle $1-50; toile d'emballage, 40c. par pièce de 56 yds.; cordage, 40c. par 80 liv; maïs, 15c. le boisseau; avoine, 12 do; graisse, par barrilles 15c; beurre, 20; barillet de plomb, $1.00.

Les chargeurs sont priés de vouloir bien marquer leur marchandise et désigner les consignataires, afin que les dites marchandises leur parviennent sans obstacle ou erreur, dans le cas qu'elles soient livrées avant que le connaissement soit reçu par ceux-ci.

TOURNE & BECKWITH, agents.

13 oct

TOILE D'EMBALLAGE—40 pièces toile d'emballage, en débarquement du bateau à vapeur Siam, à vendre par R. GRONING & Co.

8 oct

CIRE—Un petit lot de cire en magasin, à vendre par R. GRONING & Co.

8 oct

AMANDES—Amandes de Esperanza en barils et caisses, à vendre par J. ROBERTS & Co. 117 rue Royale.

8 oct

CABLE EN CHAINE—Un cable en chaine, à vendre par JAMES REED & Co, rue Royale, no. 35.

8 oct

SACS DE PITRE—20,000 sacs de Pître, de différentes grandeurs, à vendre par R. GRONING & Co.

8 oct

MORUE—100 caisses en débarquement du navire Chatham, à vendre par PERKS & HALL, No. 2, Levée de devant.

9 oct

HARENGS—100 caisses, en débarquement du navire Chatham, et à vendre par PERKS & HALL, 2, Levée de devant.

oct 8

100 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, no. 20, rue Toulouse.

8 oct

30 Barils Rum du Nord, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse.

8 oct

MELASSE—150 barils melasse, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20 Toulouse.

8 oct

BEURRE—20 fréquins Beurre de Goshen, à vendre par J. A. PECK, No. 29, rue Bienville.

8 oct

100 Barils vieux Whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, 29, rue Bienville.

8 oct

MARCHANDISES, ayant droit au débenture.—Indiennes, Jeans, Velveteens, moleskines, batiste, &c., emballées pour le marché mexicain, à vendre par J. A. PECK, 29, rue Bienville.

8 oct

200 Paniers Champagne de première qualité, à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, 56, Nouvelle Levée.

8 oct

BŒUF—Mess et prime à vendre, rue Royale No 35, par J. REED & Co.

8 oct

SAVON—65 caisses savon de Boston et de la Nouvelle Orléans, à vendre par FROST & Co rue de la Douane, no 8.

6 août

SUCRE—30 boucauds sucre, 1ère qualité, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse

8 oct

THE—204 caisses de 6 à 13 livres, impérial et gun powder, en débarquement du navire Shakespear, à vendre par HOSKEN & WILCOCKS, 38, rue du Camp.

8 oct

CHARBON—200 tonneaux Peach Ochard, à vendre pour clore une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS.

BOIS DE CONSTRUCTION—32,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par WILLIAM BOMAN, 168 Basin.

8 oct

CLOUX—500 petits barils des fabriques de Phœnix & Cumberland, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS, 38, rue du Camp.

8 oct

GOUDRON—Quelques barrillets en bon ordre, à vendre par W. E. & R. MURPHY, No 132, vieux Bassin

5 oct

20 balles Toiles de Russie blanches et brunes, 6 do. Crash de Russie, en débarquement et à vendre par HARRISON, BROWN & Co. 47, rue Bienville

5 oct

TOILE D'EMBALLAGE, &c.—300 pièces toile d'emballage, 200 rouleaux de corde, à vend. par T. BARRETT & Co.

6 oct

SAVON—200 Caisses savon de James Black & Co en débarquement de l'ex-navire Mona, et à vendre par W. G. HEWES & Co. No. 34, rue Poydras

6 oct—6

50 Barils Rum de [illegible] et 60 barils melasse à vendre par R. BRUGIER, Rue St. Louis, No. 16.

28 sept

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues et de première qualité, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, rue Royale, No. 123.

23 sept

ON demande à louer Une Maison commode pour une famille peu nombreuse, depuis la rue Toulouse à la rue Poydras. S'adresser jusqu'à bureau de l'Abeille. 14 sept

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre de la Havane; 400 sacs de café, à vendre par M. DE LIZARDI & Co.

5 sept

70 Boucauts Sucre; 27 barils Melasse; 20 balles Mousse, 1ère. qualité, en débarquement du sloop Jackson, vis à vis la rue Dumaine, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse

24 sept

---

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 16 courant, à 7 heures et demie du matin;—équipement complet, pantalon blanc.

Par ordre du capitaine, A. SCHREIBER, Adjudant-major.

13 oct

GARDES D'ORLEANS.

LES MEMBRES, qui ne se sont pas pourvus de schakos, sacs-à-dos et bonnets de police, sont requis de passer les prendre, dans les dix jours qui suivent la cette publication. E. S. SOURDES, Caporal-fourrier.

Encoignure Royale et Orléans, au dessus du Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans. 12 oct—3

Cazadores de Orleans.

La Compañía se reunirá el Jueves, 13 del corriente, a las 6 en punto de la noche, para una eleccion de subteniente, y otros asuntos que interesan al cuerpo. La reunion en casa del honorario [illegible], calle St. Felipe, entre Conde y Levée.

De orden del capitan y bajo del sargento primero. F. A. GARCIA, Sargento Segundo.

Se recomienda la mayor asistencia atodos los miembros. 11 oct

LA compagnie des Grenadiers prendra les armes Dimanche prochain, 16 du courant, à 6 heures précises du matin, équipement complet, et bonne tenue, d'ordre du capitaine.

HUARD,

11 oct sergent major *pro. tem.*

JAEGER ACHTUNG—Die Mitglieder der compagnie sind Aufgefordert sontag den 16 dieses. Morgens 8 uhr precies in voller uniform, gruenen Bein Kleidern, 16 blinden Patronen zu Erschemen, der Sammel platz ist am Bassin.

Auf Befehl des Hauptmanns.

10 october F. MULLER, fourrier.

MARCHANDISES SECHES-S. W. OAKEY & Co., ayant pris des arrangemens pour recevoir *directement* d'Europe leurs approvisionnemens de marchandises, ainsi que des manufactures mêmes leurs marchandises américaines, sont à présent à même d'offrir ces marchandises au public à un aussi bon marché qu'on puisse se les procurer dans n'importe quelle ville de l'Union.

Les personnes qui résident sur les bords du Mississipi, ou des rivières qui s'y déchargent, et qui achètent leurs approvisionnemens de marchandises sèches à la Nouvelle Orléans, auront un grand avantage sur celles qui achètent dans les villes éloignées du Nord, en sauvant les dépenses du fret, de l'assurance et autres menus frais, sans compter le temps qu'elles économiseront, attendu que les produits des manufactures américaines et les marchandises d'Europe peuvent être importés directement à la Nouvelle Orléans sans plus de dépenses qu'il n'en coûte pour importer ces marchandises dans un des ports du Nord.

Ils viennent de recevoir par le Mozart, du Havre, un assortiment complet et nouveau de marchandises françaises, consistant en toutes sortes de Challies, Alepines, Mousselines et Batistes de Draper, Batiste de fil et Mouchoirs de batiste, Florence Gros de Naples, Taffetas, Gaze, Satin, Rubans de taffetas et de satin, Mouchoirs de soie, de gaze et de satin, Bonnetterie, Gants, Voiles, Epingles, Agraffes et Fermoirs plaqués Bretelles, Crêpes, Velours, Cravattes &c.

Ils offrent aussi à vendre une grande variété de marchandises qu'ils viennent de recevoir *directement* de Liverpool, parmi lesquelles sont des Draps, Mérinos, Bombazettes, Bombazines, Gilets, Mouchoirs, &c, et un immense assortiment de marchandises américaines qu'ils ont reçu directement des manufactures, telles que Cotonnades blanches et écrues, Kerseys, Ginghams, Etoffes imprimées, Mouchoirs, Cotonnades pour nègres, Basin, Coutil, Satinetts, Draps, Casimires, Flanelles, Peignes, Bonnets, &c. &c.

Rue de Chartres No. 35, encoignure de la rue de la Douane. 28 sept—☞

AVIS.

DETENUS à la geole de la Paroisse St. Jean-Baptiste, les nègres suivants:

Charles, appartenant à M. Joncée Morice, du Bayou Sara: ce nègre ne parle qu'anglais.

Le nègre nommé John, appartenant à M Stobobedeon, Nlle Orléans. Ce nègre ne parle qu'anglais.

Le nègre nommé John Drue, appartenant à M. John Nicola. Ce nègre parle anglais et français.

Paroisse St. Jean Baptiste, 7 octobre 1836.

A. LUMINAIS, Shériff.

13 oct

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, à Smith's Point, paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, le dix-huit Novembre dernier, la mulatresse nommée MILLEY, parlant espagnol, français et anglais, âgée d'environ vingt-neuf à trente ans, taille d'environ cinq pieds, ayant ses dents gâtées, celles devant étant les meilleures, nez retroussé, un gros doigt du pied gauche ou droit, renversé comme s'il était cassé. Elle a les cheveux presque droits. La dite esclave est bien connue au faubourg d'en haut, et appartenait ci-devant à C H Cook, de la Nouvelle Orléans. La récompense ci-dessus sans sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, à vingt milles au-dessus du Natchez, ou cinquante piastres à celui qui la mettra dans n'importe quelle geole de l'Etat afin que le soussigné puisse la r[avoir]

ABNER WILSON, Smith's Point.

26 sept—30

VINGT PIASTRES de Récompense.—L'esclave nommée ANNE, griffonne âgée d'environ vingt ans, s'est échappée du bateau en allant à mon habitation à Chenier Caminada dans la paroisse de Jefferson. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la fera mettre en prison ou l'amènera; cette esclave est bien connue à la Nlle. Orléans, ayant appartenu à M. Blanc, près du chemin de Bayou.

16 sept—16 les l WILLIAM GORMLEY.

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le milles S. E. dernier de l'habitation du soussigné, 12 sont rendu dd Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendu de là à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole après avoir passé chez moi mais il est reparti peu de jours après: je suppose. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et ville Orlée qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 févr dernier, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle Orléans. Ned est âgé de 23 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la langue laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S. Mier... de Lynchburg, Ve. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court velu; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très grosse cicatrice sur la joue gauche, provenant de la petite vérole et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un caractère large et de très petits yeux. La récompense ci-dessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire les dits nègres dans l'une des geoles de l'état ou Etats Unis

24 juin—2m THS. H DICKINSON.

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 27 juil

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de Nashville, le 18 août. Il est de la taille de cinq pieds sept ou huit pouces, peau noire et corps mince. On l'a vu en ville dimanche dernier. Ce nègre a été acheté de M. Joshua Baldwin il y a quelques mois.

27 août

A vendre pour clore une facture.

62 BARRIQUES (de 33 gallons) Vin sec de Malaga,

195 do. (de 20 gallons) de Jerez.

24 Caisses Savon de Castille,

30 Bales fleurs de Lavande.

14 oct—4 A. M. MIRANDA & Co.

EN DEBARQUEMENT du steam-boat Daniel O'Connell, et à vendre par les soussignés:

12 bls. Whiskey, rectifié;
12 bls. vieux Monongahela;
9 bls. Eau-de-vie de pêche;
20 bls. Farine fraiche, superfine, pour famille.

VIDAL & LONGIS, 65, St. Louis.

14 oct.

AVIS.—Il nous manque 9 caisses de marchandises déchargées du navire Clarissa Andrews, et à l'adresse de E. H. Flint, Alexandria.—On suppose qu'elles ont été prises par un dray-man par mégarde; ceux qui les auront sont priés de vouloir nous en donner connaissance. HARROD & QUARLES, rue de la Douane, No 24.

14 oct

RUM blanc et coloré, mis en barils, convenable aux acquéreurs, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 30. Vieille Levée.

13 oct

FAYENCE.—Quelques paniers de fayence seront vendus à très bas prix.—S'adresser à WILLIAM VANCE, rue de la Douane, no 18

13 oct

DEMANDE—Un homme d'un âge mûr, désire être employé comme économe, ayant été employé plusieurs années en cette capacité. Il s'y entend parfaitement—De bonnes recommandations seront données:

S'adresser au bureau de cette feuille. 13 oct—3

DETENU à la geole de la paroisse de Jefferson, une petite mulatresse appartenant à Mr. Numa, dans la rue du Bayou. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.

Paroisse Jefferson, 25 sept 1836.

28 sept JQUES. CHARBONNET Jr., shérif.

AVIS

Aux Entrepreneurs, des travaux publics.

IL sera crié au rabais, le 17 du courant, à dix heures du matin et sur les lieux, les travaux de réparations à faire, à la Levée et au chemin de Mrs. Maldonado & Kohn, en face de leur habitation, située dans la paroisse de Jefferson, au dessous d'eux et attenant au faubourg Bouligny.

Paroisse de Jefferson, 6 oct. 1836.

8 oct—10 R. BEAUVAIS, syndic.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à

13 juil ☞ B MARIGNY

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.

9 juil ☞ BERNARD MARIGNY.

UN Français, non marié, âgé de 36 ans, récemment arrivé de France à la Nlle. Orléans, désire occuper une place d'instituteur ou de précepteur pour la langue française, à la ville ou à la campagne: il est muni de nombreux et excellents certificats de bonne vie et de bonnes mœurs, notamment d'un brevet de capacité que lui a délivré une des premières académies de France.

Sa capacité consiste dans la lecture, la calligraphie, l'arithmétique, la grammaire française et latine, la géographie, l'histoire, &c.

S'adresser au bureau de ce journal. 13 oct.

---

## Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ WHITING.

IL sera vendu, samedi, 15 octobre, à midi, à la Bourse de Hewlett,

La mulâtresse nommée Basilique, alias Sally, âgée de 28 ans, parlant le français, l'anglais et l'espagnol, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions: La dite esclave est vendue pour ses services jusqu'au 30 Décembre 1838, époque à laquelle elle sera libérée de son esclavage. On ne garantie que le titre de propriété seulement, jusqu'à l'époque susmentionnée.

L'acte de vente sera passé chez L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 10 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, Jeudi 10 Novembre 1836, à midi précis, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour du District, en date du 24 septembre 1836, et à la requête des syndics de P. Pandelly, les propriétés ci-après détaillées,

1o. Une Habitation située à environ 3 milles de la Nouvelle-Orléans, sur la même rive du fleuve, ayant 3 arpens et 9 toises de face sur le chemin public, sur 40 arpens de profondeur; cette habitation est divisée en 2 lots, avec une issue de la profondeur à la face.

2o. Un Lot de Terre composant la seconde concession acquise des Etats Unis, faisant suite à la profondeur des 40 arpens de la susdite habitation; lequel lot de terre est divisé en 3 lots

3o. Trois Terrains situés au nouveau faubourg Marigny.

4o. Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, sur lequel il existe deux maisons et dépendances, construites en briques et granits, couvertes en cuivre et ardoises.

5o. Un moulin à planches, à vapeur, existant sur la dite habitation.

6o. Deux hangards couverts en bardeaux, parfaitement bien construits, et n'ayant jamais servis.

Toutes ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sont déposés au bureau des encanteurs et qui seront exposés à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—L'habitation, le moulin et les 2 hangards, payables comptant jusqu'à la concurrence de la somme revenant à Messrs. Lizardi Frères, et cette créance couverte, le surplus de la dite habitation sera vendu à 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les trois lots de la seconde concession et les terrains du nouveau faubourg Marigny, seront vendus à 1, 2 et 3 ans de crédit. *Les* deux maisons, rue Bourgogne et Quartier, seront vendues à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction du syndics, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement dans le cas de non paiement des dits billets, ils porteront un intérêt de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette clause ne pourra en aucune manière donner droit aux débiteurs de retards, les paiemens.

Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, [illegible] mettre en possession aussi à leur fr[ais].

Les moulins et hangards devront [illegible] les acquéreurs dans le délai d'un mois, après l'[adjudi]cation. 8 sept

## Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, —Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—le 17 sept. 1836—No. 9039—James Roper, maintenant détenu contre ses créanciers. Sur lecture et enregistrement de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable, déduisent en pleine cour, le 14ème. jour d'octobre prochain, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire; et d'arrêter en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés.—Par ordre de la cour—Bureau du Greffier le 17 sept. 1836.

21 sept—8,9ps P. A. GUYOL, Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 9062—A. McLean contre ses créanciers—La cession des biens par le pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Wm Y Lewis, notaire public, le 22e. jour d'octobre courant, pour y délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour,

Bureau du Greffier, 11 Octobre 1836.

12 oct—3 A. PITOT, Greffier.

A VENDRE.—Cette Belle Propriété, sise à Carrollton, dernièrement occupée par M. Courval—Elle est située près du Rail-road et de l'Hôtel La maison est en briques, elle est très vaste et presque neuve, étant en très bon état et convenable pour une résidence de campagne, de famille, ou café, &c. Le jardin est très joli et bien planté. $3,000 ayant été déboursées à cet effet. Le terrain mesure 150 pieds de face au Rail-road, sur 300 pieds de profondeur. Un lot de terre de 300 pieds quarré et qui se trouve à la ligne du fond peut être obtenu avec celui ci-dessus.

Pour les conditions, qui sont très avantageuses, s'adresser à E. GOTTSCHALK, Courtier

12 oct.

CAROSSIER.

Le soussigné ayant transporté son atelier rue des Remparts, nos. 112 et 114, entre St. Louis et Conti, demande à informer ses amis et le public en général, qu'il fera toute espèce de raccommodages aux voitures, soit en bois ou en fer, ou en peinture. Sa longue expérience dans le métier qu'il exerce, lui fait espérer une partie de l'encouragement et de la confiance du public.

JOHN LIVINGSTON.

23 sept—1m,4ps rue des Remparts, nos 112 et 114

VOITURES A VENDRE.

H. BEACH & CO. ont reçu par les derniers arrivages de New-York et des premières manufactures des Etats-Unis,

Un Assortiment de Voitures telles que Carosses, barouches, de toute espèce, cabriolets pour l'usage de la côte et des médecins, sulkies, phaetons, buries, stanhopes, &c. formant le plus bel assortiment offert au public depuis longtems.

Les Messieurs de la côte aussi bien que ceux de la ville, sont priés de vouloir venir examiner et s'en convaincre eux-mêmes.—Les conditions sont avantageuses.

13 oct

AVIS—Les consignataires de 16 balles de sacs de pitre, reçus par le navire Chatham, venant de Boston, et adressés selon le connaissement à Perry, Keilogg & Co., sont priés de s'adresser au comptoir de BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

11 oct

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c.; remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 78, rue de la Douane. 8 oct

AYANT pris Mr. H. Jacquelin pour associé, ma maison, à partir de ce jour, sera conduite sous la raison de

3 oct—1m LABADIE & JACQUELIN.

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès, et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 102.

Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

CIGARRES—75,000 cigarres Regalia. A GIFT 100,000 do Trabucos; 120,000 do qualités assorties, des fabriques de Uguës et de Moreno, en débarquement et à vendre par

30 sept A. DELPIT, 119, rue de Chartres

BLANC DE BALEINE—200 caisses de New Bedford, en débarquement et à vendre par HARROD & QUARLES, 24 rue de la Douane.

26 sept

SUCRE—75 boucauts Sucre, [illegible] et à vendre par T. BARRETT & Co

8 oct

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontchartrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur Luzemberg visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur Lewis en est le médecin résidentaire. 28 nov ☞

A VENDRE—Deux Lots de Terre attenants, situés dans la rue Perdido, entre les rues Cirque et Philippe; les deux mesurant 51 pieds 9 pouces de face à la rue Perdido, sur 112 pieds un pouce de profondeur, sur lequel se trouve une bonne maison à double, une cuisine à deux étages, puits et citerne. La propriété ci-dessus fait présentement l'usage d'un "Cotton Pickery," à quoi elle est bien adaptée ayant une bonne presse et tout l'appareil nécessaire pour un tel établissement. Pour les conditions s'adresser à WILLIAM VANCE,

30 sep—1m,3ps No. 18, rue de la Douane.

CORDAGE DE MANILLE, en débarquement de la Flora,

300 rouleaux Cordes assorties,
100 do corde d'emballage,
20 do do noir,
2 Haussières—à vendre par HARROD & QUARLES,

17 sept rue de la Douane, no. 24.

J. BUSS, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 72, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade de Banks.

N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier goût, avec promptitude et netteté.

Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 13 sept—☞

EN débarquement du navire Clarissa Andrew, de Boston, et à vendre par les soussignés:

100 caisses Savon Extra No. 1, de la marque Valentine; 100 do do de Jackson & Southbridge.

HENRY LATAPIE & Co. [Vieille] Levée, no. 63.

5 sept

50 Barils de Whiskey rectifié, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co, Vieille Levée, no. 63.

9 sept

DURANT mon absence de cette ville, MM. Mossy & Garidel, rue [illegible] seront mes agents

3 sept—☞ [illegible] ALLIHUSEN.

VINS—Vin de champagne, Bourgogne, Chambertin, Romanée, Beaune, Mercurey, Hermitage rouge et blanc, à vendre par [illegible], 103 rue Royale.

9 sept

LA BANQUE DES CITOYENS tire sur Londres à 8 pr cent de prime et sur Paris à fs 5. 30.

8 sept J. B. PERRAULT, Caissier